

Le Conservatisme comptable : la prudence au cœur de la communication financière

Accounting conservatism: Prudence at the Hearth of Financial Reporting

Ayoub OUAFIR, (Doctorant)

*Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Souissi
 Université Mohammed V de Rabat, Maroc*

Kaoutar EL MENZHI, (Professeur de l'Enseignement Supérieur)

*Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Souissi
 University Mohamed V in Rabat, Morocco*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Souissi Université Mohamed V de Rabat Avenue Mohammed Ben Abdallah Ragraoui Al Irfan. BP 6430 Rabat Tel : (+212) 5 37 67 17 19
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	OUAFIR, A., & EL MENZHI, K. (2026). Le Conservatisme comptable : la prudence au cœur de la communication financière. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(4), 736–751. https://doi.org/10.5281/zenodo.19660770
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 23/12/2025

Accepted: 25/04/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 04 (2026)

Le Conservatisme comptable : la prudence au cœur de la communication financière

Résumé :

La formation des éléments comptables, notamment du résultat et des actifs, dépend des règles de reconnaissance comptable que la normalisation dicte à travers ses principes comptables.

Le principe du conservatisme comptable, en tant que principe régisseur de la reconnaissance des produits et des charges, génère une asymétrie de reconnaissance des gains et des pertes partant du principe de constatation des charges probables contre les produits définitifs.

Cette asymétrie de reconnaissance générée peut alors conduire à la non-comptabilisation des actifs et des passifs à leur juste-valeur : La comptabilité devient alors biaisée vis-à-vis de la neutralité comptable.

La compréhension du conservatisme comptable nécessite alors la présentation d'un cadre conceptuel, à travers ses approches définitionnelles, mécanismes, ainsi que les explications derrière l'adoption de ce principe comptable vis-à-vis de l'image fidèle.

Cet article a pour objectif d'apporter un état de l'art critique au conservatisme comptable à travers ses mécanismes et explications notamment par une lecture intégrative de la littérature complétée par une lecture normative du Code Général de Normalisation Comptable Marocain, qui se manifeste sous le principe de prudence et le principe du coût historique.

Mots clés : Conservatisme comptable, reconnaissance comptable, asymétrie informationnelle, théorie d'agence.

JEL Classification : M41

Type du papier : Recherche Théorique

Abstract:

The formation of accounting figures, particularly profit and assets, depends on the recognition rules prescribed by accounting standards through their underlying principles.

The principle of accounting conservatism, as a governing rule for the recognition of revenues and expenses, creates an asymmetry in recognizing gains and losses, based on the idea of recording probable expenses while recognizing only realized revenues.

This asymmetry in recognition can lead to assets and liabilities not being measured at their fair value, thereby introducing bias and undermining accounting neutrality.

Understanding accounting conservatism thus requires the presentation of a conceptual framework of the principle through its definitional approaches, mechanisms, explanatory foundations regard to the faithful representation of financial information.

This article aims to provide a critical state-of-the-art review of accounting conservatism through its mechanisms and explanations, notably via an integrative reading of the literature, complemented by a normative analysis of the Moroccan General Code of Accounting Standardization, where it is reflected in the principles of prudence and historical cost.

Keywords: Accounting conservatism, accounting recognition, information asymmetry, agency theory.

Classification JEL : M41

Paper Type : Theoretical Research

1. Introduction

Le conservatisme comptable est un principe d'autorité structurant le cadre conceptuel de présentation de l'information financière qui génère une asymétrie de reconnaissance entre les gains et les pertes (Basu, 1997) dans la mesure où les pertes probables sont comptabilisées en résultat tandis que les gains ne sont capturés par la comptabilité que lorsqu'ils sont définitifs.

Au Maroc, le conservatisme comptable se manifeste dans la forme du principe de prudence. Le Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) Marocain stipule : « *les produits ne sont pris en compte que s'ils sont certains et définitivement acquis à l'entreprise ; en revanche, les charges sont à prendre en compte dès lors qu'elles sont probables.* ». Nous observons alors un décalage de reconnaissance comptable entre les gains et les pertes.

Le principe du coût historique, au sens du CGNC, rentre également dans le raisonnement du conservatisme comptable dans la mesure où la valeur des éléments comptables est présentée pour le coût d'entrée, ensuite dépréciée, pour sa contrepartie des flux de trésorerie immédiat ou à terme et non par rapport à leur juste-valeur.

La normalisation comptable Marocaine est donc caractérisée par une comptabilité prudente (Agrar et Derraz, 2025) puisque seules les incertitudes liées aux pertes sont reconnues tandis que les gains latents, ne sont pas capturés par la comptabilité.

Si le conservatisme comptable génère une asymétrie de reconnaissance comptable entre les gains et les pertes (Basu, 1997 ; Ball & Shivakumar, 2005), ceci vient en contradiction avec la présentation fidèle de la réalité économique du fait que la comptabilité ne devient plus neutre : Le degré d'exigence en termes de vérifiabilité des gains est plus haut que celui des pertes (Watts, 2003).

Nous observons également que le principe de prudence est intrinsèquement opposé vis-à-vis des principes de séparation des exercices et du coût historique dans la mesure où les conséquences des pertes sont comptabilisées en amont bien que celles-ci ne soient pas définitivement réalisées au cours de l'exercice.

Ce raisonnement est appliqué notamment en cas de provision pour risques et charges par l'enregistrement d'une charge contre un passif dont les conséquences sont rattachées aux exercices futurs bien que l'événement informatif déclencheur soit réalisé au cours de l'exercice. Nous relevons alors une problématique liée à la fiabilité de l'information puisqu'elle se trouve contrainte par des principes motivés par le système économique :

- L'objectif du bilan est la présentation de la valeur du patrimoine ;
- L'objectif du CPC est la présentation de la performance de l'entreprise.

Le conservatisme comptable introduit un biais – désiré – dans la reconnaissance comptable (Penman, 2016), son implémentation trouve son explication dans la médiation de la relation d'agence afin de limiter les pratiques de gestion discrétionnaire du résultat afin de ne pas influencer la lecture des informations financières (Watts, 2003).

L'objectif de cet article est de fournir un état de l'art du principe du conservatisme comptable à travers une lecture critique et interprétative du principe par une analyse de l'impact du principe de prudence, notamment au Maroc, sur les règles de comptabilisation des gains et des pertes et donc sur l'asymétrie des produits et des charges, ainsi que la présentation des facteurs et explications derrière le conservatisme comptable qui se mobilisent principalement sur l'asymétrie informationnelle entre le lecteur et le producteur de l'information financière (Watts, 2003).

La rédaction de cet article est motivée par une lecture critique du conservatisme comptable qui se présente plus en tant qu'un mécanisme d'information contractuel plutôt qu'une règle intrinsèque à la formation comptable. Le CGNC même décrit le principe de prudence en tant que principe d'autorité, ce qui nous rappelle en effet la nature conventionnelle dudit principe dans la présentation de l'information financière.

La rédaction de cet article est motivée également par la rareté d'analyse approfondie du conservatisme comptable au Maroc qui, bien que la comptabilité marocaine soit caractérisée de prudente (Agrar et Derraz, 2025), représente l'une des limites principales vis-à-vis de notre travail.

Afin de comprendre le conservatisme comptable, il convient alors d'apporter un cadre conceptuel qui permet d'assimiler ses implications dans la formation des éléments comptables. Dans une première section, nous présentons la méthodologie adoptée pour la rédaction de cet article, la revue de littérature et la recherche documentaire ainsi que la démarche adoptée pour expliquer le conservatisme comptable.

Après avoir expliqué notre méthodologie de recherche, nous procéderons à la revue de littérature théorique, dans une première section les approches définitionnelles du conservatisme comptable et son impact sur la comptabilisation des gains et des pertes et donc sur l'asymétrie générée par ce principe, ainsi qu'une lecture critique de la prudence comptable à travers ses typologies (Ryan et Beaver, 2005) qui découlent notamment du conservatisme comptable, ainsi que sa manifestation sur la comptabilisation de la réalité décrite (entrée des charges et produits, évaluation des immobilisations...).

Nous présentons ensuite les explications et fondements derrière le conservatisme comptable qui se manifestent sur ses deux dimensions, la première endogène qui stipule que la comptabilité en soi est imparfaite et nécessite des instruments de communications extérieures afin de pouvoir satisfaire la fiabilité de l'information communiquée, et la deuxième qui est exogène, soit la relation d'agence entre l'agent et le principal, générant une asymétrie d'informations comptables que le conservatisme comptable agit en tant que mécanisme contractuel dans la médiation des conflits d'intérêts (Watts, 2003).

Enfin, comme toute recherche académique, nous présentons l'ensemble des limites et perspectives de cette contribution scientifique afin d'apporter un cadre rationnel à notre démarche adoptée, et donc de pouvoir émettre une conclusion pertinente sur cet article.

2. Méthodologie de la revue de littérature adoptée

Nous présentons tout d'abord la méthodologie de recherche adoptée pour dresser le cadre conceptuel du conservatisme comptable.

Le but de cet article est de présenter une revue de littérature approfondie où nous tentons d'expliquer dans la première partie l'introduction d'un biais *désiré* (Penman, 2016) à travers le conservatisme comptable vis-à-vis de la neutralité comptable dans la mesure où ce principe impacte la présentation de l'image fidèle de la réalité économique.

Si l'institutionnalisation du conservatisme comptable est expliquée par la relation d'agence entre les parties prenantes au sein de la communication financière, il est nécessaire d'identifier les explications qui en découlent (Watts, 2005) qui sera traitée au niveau de la deuxième partie de cet article.

Nous avançons alors deux fondations explicatives du conservatisme comptable :

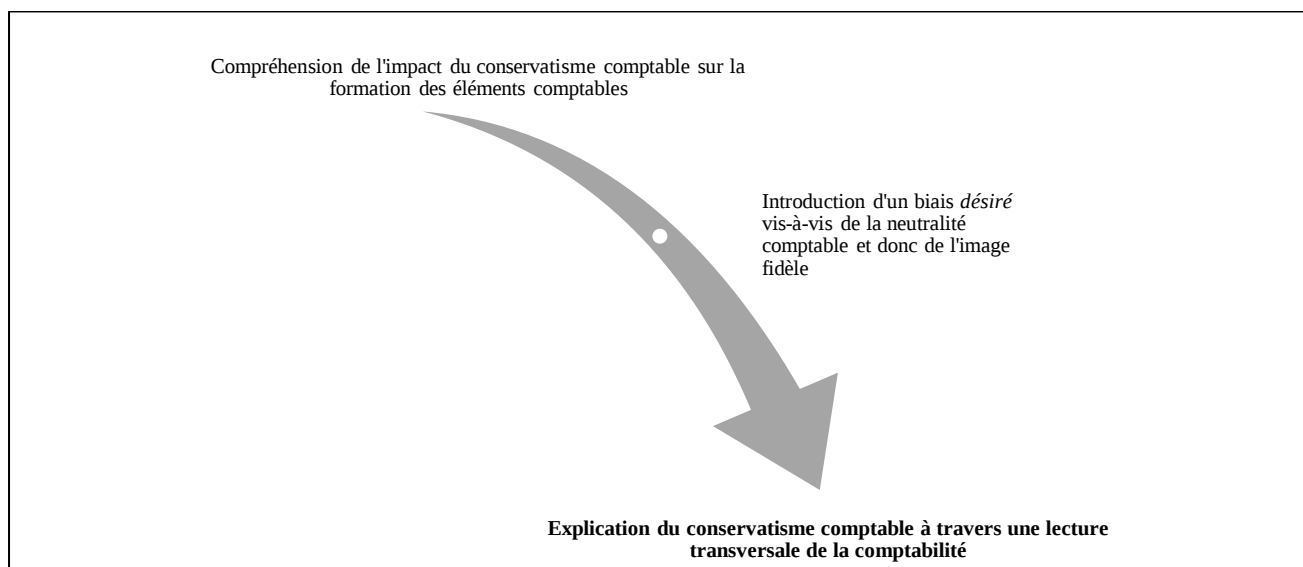
- Une analyse endogène de la comptabilité à travers ses imperfections structurelles ;
- Une analyse exogène de la comptabilité à travers ses utilisateurs.

Cette recherche s'inscrit dans une posture interprétative et critique, mobilisant une lecture dialectique de la comptabilité qui présente des imperfections structurelles qui ne lui permettent pas d'atteindre son objectif de présentation d'informations financières fiables et pertinentes qui découlent de la qualité de la neutralité comptable, son rôle informatif, et de sa dépendance de variables exogènes à la comptabilité qui lui permettent d'être efficace comme outil de communication, notamment l'institution de lois, normes extra-comptables ou encore la présence d'interventions directes notamment l'audit.

Les explications liées aux conservatismes comptable sont liées également à des facteurs exogènes à la comptabilité relatives à la théorie d'agence (Jensen, M. C. & Meckling, W.H, 1976) à travers les covenants découlant des dettes financières, la rémunération des dirigeants, la gestion fiscale et la réduction du risque des litiges (Watts, 2003).

Nous présentons ci-dessous une figure représentative de la méthodologie adoptée qui relève d'un processus dialectique pour expliquer la présence du conservatisme et de la favorisation des biais *désirés* qu'apporte le conservatisme comptable vis-à-vis de la neutralité comptable.

Figure n°2 : Enchaînement logique lié à l'explication du conservatisme comptable



Source : Réalisé par nos soins

Opérationnellement, notre travail sur la revue de littérature et interprétation de la prudence comptable a suivi la démarche suivante :

- Lecture du CGNC, loi 9-88 et avis du Conseil National de la Comptabilité et normes IFRS afin de pouvoir soulever les divergences entre les normes comptables marocaines et normes internationales ainsi que la prise en considération des critères générateurs de comptabilisation des gains et des pertes ;
- Revue de la littérature comptable, principalement sur le conservatisme comptable, afin de pouvoir apporter un sous-bassement théorique afin de pouvoir assimiler la portée critique et limites du conservatisme comptable vis-à-vis du processus décisionnel ;
- La revue de littérature a couvert principalement les travaux scientifiques, en retenant principalement les articles Scopus, WoS, Cairn etc..., portant sur le conservatisme comptable dans intervalle temporel entre 1994 et 2023 qui découle principalement des travaux de Basu, Watts, Penman et Ryan et Beaver en se focalisation sur les mots-clés et thèmes y afférents (conservatisme comptable, fiabilité de l'information financière, relation d'agence) ;
- Bien que la littérature scientifique Marocaine ne couvre pas essentiellement le conservatisme comptable, nous avons rapproché les éléments de convergence entre la théorie portant sur les normes comptables des autres pays (notamment US GAAP et normes internationales IFRS) par rapport à la normalisation marocaine ;

La maîtrise du concept du conservatisme comptable nous permettra alors de contextualiser les explications et fondements du conservatisme sur son approche fondamentale à travers les caractéristiques intrinsèques de la comptabilité, soit la portée de l'efficacité et les limites de cette forme de communication financière ainsi que la relation du « producteur » et le « lecteur » de l'information financière.

3. Revue de littérature

La gestion de toute entité peut être assimilée à une consolidation de décisions financières qui s'inscrivent dans une poursuite de création de la valeur.

Néanmoins, une décision rationnelle est basée sur des informations financières fiables et pertinentes (Fama, 1970), qui sont soulevées principalement de la comptabilité.

La préparation des informations financières, fondée sur un langage codifié et structuré, est encadrée par des normes comptables qui conditionnent la fiabilité, la pertinence et la compréhensibilité et assurent la comparabilité de l'information.

Ce cadre normatif s'inscrit, en effet, dans une logique de relations contractuelles et institutionnelles et structure la communication financière entre les parties prenantes dans le marché. (Watts et Zimmerman, 1986).

Cependant, se limiter à la présentation des qualités fondamentales d'une information financière n'est pas suffisant pour atteindre une communication financière efficace vu la présence de biais qui peuvent réduire l'efficacité informationnelle : le conservatisme comptable s'introduit comme principe d'autorité qui permet de réduire les asymétries d'informations (Watts, 2003). C'est ainsi que nous présentons un ensemble d'approches définitionnelles afin de pouvoir saisir la notion du conservatisme comptable, notamment à travers ses typologies.

3.1. Le conservatisme comptable : entre prudence et pessimisme

Le principe du conservatisme interagit avec le système comptable qui doit présenter un aspect de prudence lors de la reconnaissance comptable des gains et des pertes économiques (Ball et Shivakumar, 2005).

L'effet du conservatisme comptable se projette sur les deux structures de présentation de l'information financière suivantes :

- *Le bilan, état représentatif du patrimoine de l'entreprise – ce qu'est l'entreprise – :*

Les éléments d'actifs et passifs sont évalués au coût historique, le principe énoncé permet au bilan de résister aux informations qui circulent dans l'environnement de l'entité.

Le bilan devient faiblement pénétrable à toute fluctuation de valeurs à la hausse.

Cette résistance devient contradictoire à elle-même dans la mesure où elle comptabilise les anticipations de pertes de valeurs sous écritures latentes (provisions) sans reconnaître immédiatement les plus-values latentes (Zhang et Penman, 2002).

- *Le compte de résultat, état représentatif de l'activité – ce que fait l'entreprise – :*

L'activité se voit *pessimiste*, le principe de prudence ne considère que les gains définitivement réalisés et anticipe toute perte probable sous forme de provision ou de régularisation du résultat (Ball et Shivakumar, 2005). Ce caractère est défini par le principe comptable de la prudence.

Le conservatisme comptable est alors résumé comme suit :

« *N'anticiper aucun gain mais anticiper toute perte* ». (Bliss, 1924)

Ce principe traduit une asymétrie fondamentale dans la reconnaissance des événements économiques. Il relève un caractère à la fois prudentiel et pessimiste du fait que cette comptabilité prudente tendra génériquement vers une constatation plus rapide des « *mauvaises nouvelles* » contre une lenteur de constatation des « *bonnes nouvelles* » (Basu, 1997) plutôt que de constater l'information financière en tant que telle.

La prudence comptable devient alors altérée entre la précaution lors de la sélection des informations à considérer lors de la comptabilisation des opérations et de l'asymétrie de reconnaissance comptable des gains et des pertes qui rentre, conceptuellement, en contradiction avec la neutralité comptable (Penman, 2016).

Il convient alors de détacher le conservatisme comptable de la prudence comptable, or le CGNC ne détermine pas explicitement cette différence de nuance.

L'IASB, au niveau du cadre conceptuel IFRS 2018, définit la prudence comptable comme :
« *La prudence est l'exercice d'un jugement prudent dans l'établissement d'estimations sous conditions d'incertitude, afin que les actifs, passifs, produits et charges ne soient ni sur- ni sous-évalués* ».

Si la prudence, au sens des normes IFRS, implique une précaution lors de la sélection des informations à considérer lors de la comptabilisation, comment l'asymétrie de reconnaissance comptable est alors assimilée à la prudence comptable ?

Le conservatisme comptable découle d'une typologie déterminée entre une prudence symétrique et dissymétrique.

3.2. Typologies du conservatisme comptable

Le conservatisme comptable est un concept englobant plusieurs aspects : il inclut le principe de prudence quant à la reconnaissance des gains et des pertes, la non-réévaluation favorable des actifs et passifs ainsi que la prise de position prudente lors de l'interprétation des données financières en vue de les comptabiliser.

Watts et Zimmerman (1986) ont pu donner une définition complète à ce concept: *Conservatism means that the accountant should report the lowest value among possible alternative values for assets and the highest alternative value for liabilities. Revenues should be recognized later rather than sooner and expenses sooner than later*»

L'extension de la définition du conservatisme comptable a donné lieu parallèlement à la construction d'une typologie du concept afin d'apporter plus de précision à la définition :

- La prudence symétrique contre la prudence dissymétrique : Cette typologie prend en critère l'équilibre de reconnaissance des gains et des pertes.
- Le conservatisme inconditionnel contre le conservatisme conditionnel (Ryan et Beaver, 2005) : Il s'agit ici de la portée de catégorisation de la prudence dissymétrique.

Cette typologie correspond à la matérialisation du principe de prudence dissymétrique dans l'enregistrement comptable liée à la vérifiabilité de l'information (Watts, 2003).

Nous présentons la typologie liée à la prudence qui oscille entre neutralité et asymétrie de la reconnaissance comptable.

3.2.1. Equilibre de la reconnaissance comptable

Le critère de l'équilibre de la reconnaissance comptable permet de distinguer entre la prudence symétrique et la prudence dissymétrique.

Au sens neutre, le comptable doit être prudent lors de la sélection des données et méthodes qui servent à la construction de l'information financière présentée dans la communication financière.

Il s'agit d'un comportement équilibré à travers une réaction comptable symétrique vis-à-vis des *bonnes et mauvaises nouvelles*, il s'agit en effet de la prudence symétrique.

Il s'agit alors d'une symétrie de degré d'exigibilité lors de la vérifiabilité des gains et pertes économiques à comptabiliser.

La prudence symétrique répond en effet à la neutralité comptable qui se manifeste par une présentation fidèle de la réalité économique sans qu'elle soit influencée par son sens d'interprétation, ni par l'introduction de biais qui considère l'existence d'une relation d'agence. Néanmoins, les parties prenantes dans un marché financier ne sont pas si *naïf*, vu la divergence des intérêts, d'où la limite de la prudence symétrique.

Bien que le principe soit objectif en soi, l'humain au fond de la gestion financière peut commettre des erreurs vis-à-vis de l'évaluation des éléments financiers, de manière frauduleuse ou pas, il est donc difficile d'imposer la neutralité dans un contexte d'incertitude.

D'autant plus, la divergence des intérêts conduit généralement à une asymétrie d'informations qui se manifeste principalement par la sélection adverse, la prudence dissymétrique trouve alors son importance pour médier cette problématique.

La prudence dissymétrique, soit le conservatisme comptable, consiste en l'exigence d'un niveau de vérifiabilité plus haut lors de la reconnaissance des gains par rapport aux pertes (Basu, 1997), ce qui conduit à une vitesse de comptabilisation des pertes contre une lenteur de comptabilisation des gains économiques, qui se matérialise par une asymétrie d'informations. Ce décalage de degré se propage par exemple dans les provisions pour risques et charges lorsqu'une *mauvaise nouvelle* est survenue contre un retard de comptabilisation d'une plus-value économique jusqu'à ce qu'elle soit définitive, qui est reconnue généralement en aval à travers sa sortie du bilan comptable.

Ce décalage de reconnaissance comptable se manifeste sous deux types de conservatisme comptable : le conservatisme conditionnel et inconditionnel.

3.2.2. Manifestation du conservatisme comptable

Le conservatisme comptable conditionnel *ex-post* correspond à la réaction de la comptabilité vis-à-vis d'un événement économique qui comptabilise la perte économique dès que la probabilité de déclenchement de ses conséquences sur l'entité commence à s'afficher contre une faible réactivité face aux gains qui ne sont comptabilisés jusqu'à ce qu'ils soient définitifs. La matérialisation de ce type de conservatisme s'avère d'abord comme une réaction à l'incertitude liée au degré de la vérifiabilité des pertes et des gains de l'événement réalisé (Watts, 2003) et traduit ensuite ses conséquences futures par l'asymétrie de ponctualité des pertes et des gains sur la décision financière (Basu, 1997).

Le conservatisme comptable inconditionnel *ex-ante* est assimilé à un comportement pessimiste de la comptabilisation dans l'évaluation de ses éléments comptables, si le premier type est dynamique dans le temps par son déclenchement conditionné par la réalité économique, le conservatisme inconditionnel sous-évalue structurellement la valeur comptable indépendamment de la réalité économique.

La dégradation comptable devient alors un phénomène statique du fait qu'il dessine la valeur comptable : coût historique, amortissements systématiques, constatation des pertes latentes en résultats contre les gains latents non reconnus.

Nous présentons ci-dessous des exemples communs du conservatisme comptable observés dans la comptabilité aux normes CGNC :

Tableau n°1 : Exemples communs des types du conservatisme comptable

Type du conservatisme comptable	Exemples communs
Conservatisme inconditionnel	- Amortissements systématiques des actifs - Valorisation du R&D au coût historique - Valorisation du stock à la plus faible valeur entre le coût historique et la valeur de marché - Comptabilisation des écarts de conversion sans impact sur le résultat hors écarts de conversion actif sous form de provision pour risque de change
Conservatisme conditionnel	- Impairment du Goodwill - Asymétrie de reconnaissance des gains et pertes - Comptabilisation de passifs éventuels en provisions pour risques et charges en charges et non enregistrement d'actifs éventuel en produits

Source : Réalisé par nos soins

Il est à noter que le conservatisme comptable ne découle pas uniquement de référentiels et normes comptables explicites comme mentionné au niveau du tableau ci-dessus, mais

également par des éléments exogènes à la comptabilité que nous pouvons catégoriser en deux principales catégories :

- **Règles prudentielles de la distribuabilité du résultat :**

La comptabilité définit le résultat, soit le résultat net comptable, comme la différence entre la totalité des produits (gains) et charges (pertes) d'une année (exercice comptable) dont les éléments constitutifs sont conditionnés par des règles comptables prudentes.

Or, la perception du résultat chez un investisseur ne se limite pas uniquement sur la dimension comptable dans la mesure où la comptabilité ne peut être exhaustive vis-à-vis de la réalité économique qu'elle décrit telle que l'écart de réévaluation qui reflète la juste-valeur d'un élément du patrimoine et qui, optionnel soit-il, est toujours ajouté au calcul théorique du gain de l'investisseur.

Dans le cas où l'écart de réévaluation comptabilisé génère un gain latent sur une prise de position favorable, ce dernier ne peut faire objet d'une distribution de gains, comme le stipule l'article 328 de la loi 17-95.

L'article 329 de la loi 17-95 prévoit également la dotation annuelle d'une réserve légale de 5% jusqu'à l'atteinte du solde de cette réserve un dixième du capital social.

Remarquons que bien que le fondamental d'une société soit solide, voire une pérennité financière « garantie » sur un intervalle temporelle indéterminé, ladite dotation représente une obligation légale qui ne peut être négligée.

- **Incitations sur la réduction de la charge fiscale :**

Il convient ici de souligner l'importance liée à la charge d'impôts où il existe un lien fort entre la fiscalité et la comptabilité au Maroc, qui s'agit en effet d'une variable explicative du conservatisme comptable dont l'objectif est l'optimisation fiscale (Haller, 1992).

L'impact du conservatisme comptable sur la sous-évaluation structurelle des éléments comptable (Penman et Zhang, 2002) et le décalage de reconnaissance comptable des gains et des pertes (Basu, 1997) conduit à la réduction de la charge fiscale qui se révèle dans la valeur baissière des éléments comptables qui se présente dans la base fiscale imposable.

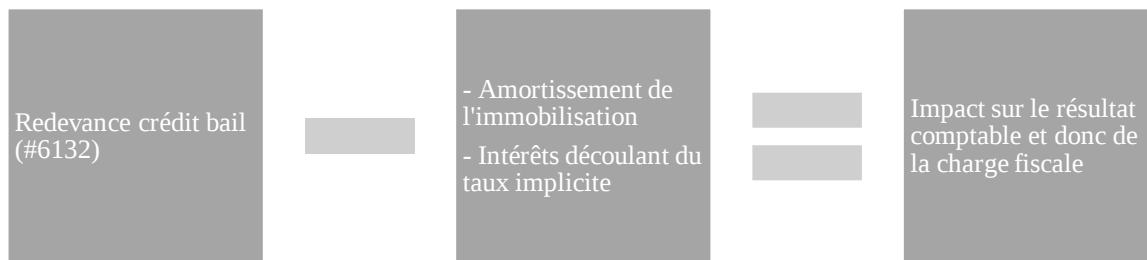
Nous observons alors une dualité dans la fiabilité considérée par les utilisateurs financiers (administration fiscales, investisseurs, créanciers...) qui relève une difficulté liée au cadre conceptuel de l'efficacité informationnelle vu l'utilité de cette information diffère d'un utilisateur à l'autre.

Les économies d'impôts sont matérialisées alors au niveau du passage d'une norme comptable vers une autre sous forme d'impôts différés qui reflète fidèlement l'impact de la normalisation comptable sur la formation de la charge fiscale.

En effet, l'impôt différé, au sens de notre interprétation du conservatisme comptable, permet de déceler la portée de l'implication de la comptabilité sur l'économie fiscale du fait que toute différence méthode ou règles d'enregistrement d'un élément comptable génère un impact sur la charge d'impôts.

Notons l'exemple de la norme IFRS 16 sur les contrats de locations où les biens en crédit-bail sont comptabilisés sous forme d'immobilisations qui considère que le bien concerné est *defacto* acquis vu la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique et du principe de continuité d'exploitation contrairement au CGNC qui enregistre en charges d'exploitation. Le schéma suivant permet de visualiser l'impact de la divergence de comptabilisation entre les normes sur la charge fiscale :

Figure n°1 : Enchaînement logique lié à l'explication du conservatisme comptable



Source : Réalisé par nos soins

La décomposition de la charge de la redevance en charge d'intérêts et amortissement du capital de l'emprunt accompagnée de la charge d'amortissement du bien en crédit-bail relève une différence positive (par rapport à la norme marocaine) impactant le résultat comptable, et donc la constatation d'un impôt différé reflétant l'impact de cette divergence de normes.

Si la comptabilité en normes IFRS assimile le crédit-bail à une acquisition contrairement à la norme marocaine, nous pouvons interpréter le surplus théorique comptable du résultat IFRS sur le résultat CGNC comme la variable de propriété économique dont la normalisation ne se dote pas sur son évaluation économique du patrimoine qui se limite uniquement sur l'apparence juridique, qui sera donc inévitablement imposée, d'où le rôle de l'impôt différé.

La valeur enregistrée des éléments comptables au sein de la comptabilité Marocaine subit alors les mêmes mécanismes du conservatisme comptable par des biais endogènes à la normalisation comptable par sa qualité prudentielle, mais également exogènes à travers les variables légales et motivations fiscales.

Néanmoins, cette sous-estimation ne permet pas de refléter la juste-valeur des éléments comptables dans la mesure où le Cadre Conceptuel IFRS présente les caractéristiques de la qualité fondamentale de l'information financière qui doit être neutre et sans introduction de biais généré par le conservatisme comptable comme la stipule le FASB.

Notre analyse du CGNC Marocain nous a permis donc de relever des difficultés d'assimilation de la fiabilité de l'information financière d'où le rôle médiateur du conservatisme comptable dans l'efficacité informationnelle.

Nous concluons finalement que le conservatisme comptable – en tant qu'instrument – ne se contente pas de décrire fidèlement la réalité économique, mais structure et régule les rapports d'intérêts entre l'agent et le principal.

Le conservatisme comptable introduit alors un biais à la présentation des informations financières dans la mesure où la performance économique est altérée à une date postérieure à sa constatation réelle tandis que les pertes sont constatées en amont dès qu'elles sont probables.

Ceci relève une question fondamentale : *Pourquoi la comptabilité reconnaît-elle les pertes plus rapidement que les gains ?*

4. Explications et fondements du conservatisme comptable

Notre revue de littérature sur la définition du conservatisme comptable et ses typologies, ainsi que ses implications sur la formation des éléments comptables nous ont permis d'identifier des biais *désirés* générés par ce principe, ce qui remet en question son institutionnalisation par les normes comptables notamment le CGNC.

L'objectif de cette recherche est de fournir les explications liées au conservatisme comptable qui permettent de comprendre les motivations de ce principe liées à la relation d'agence entre les parties prenantes dans une communication financière.

Tout décideur financier se voit face à une information financière sur laquelle il se base pour piloter son entreprise, et face à la relation d'agence liant le principal (le lecteur de l'information)

et l'agent (le préparateur de l'information), il existe une dualité d'intérêts (Jensen, M. C. & Meckling, W.H, 1976) :

- Le principal vise à augmenter ses revenus à travers une reconnaissance des gains fiables. L'orientation de ses décisions dépend de l'information communiquée par l'agent ;
- L'agent vise à présenter une image favorable de sa performance à travers une reconnaissance plus rapide des gains. L'atteinte de ses objectifs dépend de l'interprétation du principal, décideur principal dans la relation d'agence.

Ce conflit d'intérêt qui existe entre les deux parties nécessite un atterrissage de l'information, la fructification du rendement dépendra alors d'une médiation entre les objectifs (relation d'agence) et moyens (communication financière).

Le principe du conservatisme comptable permet alors de ralentir la reconnaissance des gains et d'accélérer les pertes du fait que la comptabilité financière sert, avant tout autre acteur économique, le preneur de décision financière, soit le principal.

Nous concluons que la comptabilité financière – en tant qu'instrument – ne se contente pas de décrire fidèlement la réalité économique, elle structure et régule les rapports d'agence entre les parties prenantes, notamment en protégeant les intérêts du principal en limitant l'opportunisme managérial de l'agence (Cooper & Sherer 1984).

Au prisme de la communication financière, l'opportunisme managérial se manifeste à travers la gestion comptable des résultats, d'où l'explication du conservatisme comptable.

L'incitation du conservatisme comptable découle, en effet de deux principales motivations : Imperfections structurelles de la comptabilité et des mécanismes contractuels entre les parties prenantes dans une relation d'agence.

4.1. Imperfections structurelles de la comptabilité

Nous définissons les imperfections structurelles de la comptabilité par l'insuffisance de la normalisation comptable à produire les qualités essentielles de l'information financières de manière autonome, car se limiter uniquement à la description des conditions de la fiabilité et de la pertinence nécessite l'introduction de principes d'autorités permettant de contrôler la fiabilité de l'information financière.

Nous pouvons lister les principales manifestations des imperfections structurelles de la comptabilité comme suit :

4.1.1. Imperfection structurelle liée à la neutralité comptable

La présentation d'un cadre conceptuel qui se limite à définir uniquement ce qu'est une information de qualité peut conduire à des conséquences inattendues vu l'exposition à la possibilité d'interprétations (et donc gestion comptable du résultat par les accruals) ce qui ouvre la voie vers les manipulations comptables discrétionnaires, d'où la nécessité d'instauration du conservatisme comptable comme principe d'autorité (Watts, 2003).

Watts (2003) explique que l'élimination du conservatisme comptable peut conduire à un changement de comportement des dirigeants, ce qui relève des charges supplémentaires notamment le coût du capital, les coûts de transactions, les charges liées au contrôle...

Ceci explique que la comptabilité, en soi, est manipulable lorsqu'elle est neutre, elle nécessite donc d'introduire un biais *désiré* à cette neutralité notamment au niveau des règles de reconnaissance comptable.

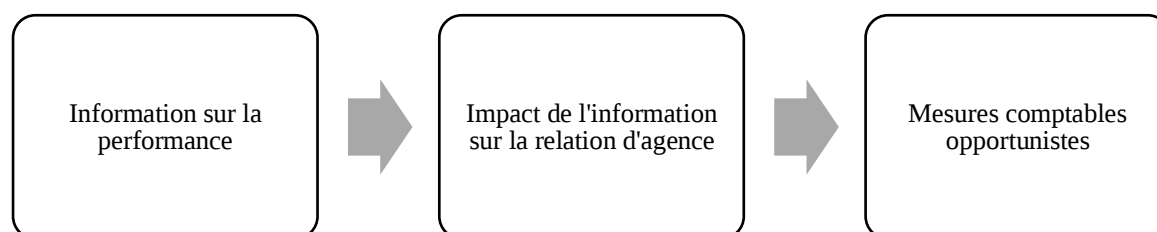
La vulnérabilité de la comptabilité liée à la neutralité trouve également son explication par son rôle informateur.

4.1.2. Imperfection structurelle liée au rôle informateur de la comptabilité

Dans une relation d'agence, le conservatisme comptable permet de médier également les conflits d'intérêts, et ce à travers des mécanismes contractuels et institutionnels.

Watts (2003) avance un scénario théorique : Bien qu'il existe une séparation entre une comptabilité contractuelle (présentée aux parties externes de l'entité) et une comptabilité de gestion (interne), les états financiers servent toujours à informer la performance des dirigeants. L'imperfection structurelle de la comptabilité réside en effet dans sa nature informatrice qui est instrumentalisée afin d'atteindre les objectifs désirés :

Figure n° 2 : Imperfection structurelle liée au rôle informateur de la comptabilité et altération de la qualité de l'information financière



Source : Réalisé par nos soins

4.1.3. Imperfection structurelle liée à la dépendance exogène

Bien que le conservatisme comptable soit instauré en comptabilité, la normalisation à elle seule n'est pas suffisante pour faire face aux mesures comptables opportunistes, il convient d'introduire des mécanismes de contrôle exogènes à la comptabilité.

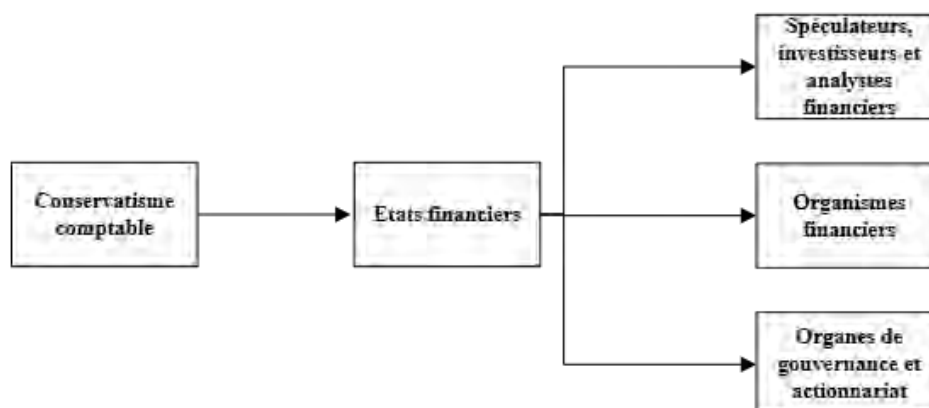
Prenons le cas du CGNC Marocain : Bien que le plan comptable général affiche l'écart de réévaluation, ce dernier ne peut être distribué en dividende et ne constitue pas un résultat financier au sens capitalistique pour les actionnaires.

Le plan fiscal permet également de limiter l'opportunisme managérial dans la mesure où il correspond à un coût politique (Watts et Zimmerman, 1986) car la constatation de gains excessifs implique naturellement une charge d'impôts plus importantes.

L'explication avancée sur les imperfections structurelles relèvent en effet des défis conceptuels de la comptabilité à réaliser les objectifs de la qualité des informations de la fiabilité et pertinence.

Sur le plan pratique, Watts (2003) explique l'incitation informationnelle à l'implémentation du conservatisme comptable dans le cadre de la relation d'agence entre les parties prenantes dans la communication financière par des mécanismes contractuels :

Figure n°3 : Aperçu de l'effet du conservatisme comptable sur les états financiers et sur les lecteurs de l'informations financière



Source : Ruch, 2015

4.2. Mécanismes contractuels dans la médiation des conflits d'intérêts

Le conservatisme comptable est essentiel dans la communication financière, notamment au niveau de la maîtrise des risques liés à la sélection adverse.

Watts (2003) relève quatre explications principales liées à l'importance du conservatisme comptable.

4.2.1. Explication liée aux dettes financières

La négociation des dettes financières est basée sur la performance financière présentée par l'entreprise calculée à partir de la comptabilité.

Il est à noter que les dirigeants tendent à présenter une image favorable de cette performance du fait que la dette financière, à travers l'effet de levier, accroît la rentabilité des investissements grâce à l'effet de levier, et donc augmenter leur bonus de rémunération sur la performance dégagée.

Ainsi, Sorter et Al. (1974) suggèrent que le conservatisme a été développé afin d'éviter le risque d'erreur de type II qui est associé à considérer un emprunteur de crédit comme fiable bien que celui-ci ne l'est pas. C'est ainsi qu'ils considèrent que le risque d'erreur de Type I est plus significatif que le type I qui assimilé à considérer un emprunteur défaillant bien qu'il soit fiable.

4.2.2. Explication liée à la rémunération

En poursuivant la logique de la performance, les dirigeants sont généralement rémunérés sur la base de cet indicateur, les mesures comptables opportunistes seront alors observées dans la maximisation des éléments comptables qui permettent de présenter une image favorable de la performance.

Le conservatisme comptable trouve son efficacité à travers l'exigence forte liée à la vérifiabilité des gains et la sensibilité de la reconnaissance comptable des pertes, ce qui permet donc de réduire les opportunités de gestion de résultats et par conséquent une maîtrise des coûts d'agence (Watts, 2003).

4.2.3. Explication liée aux litiges

Beaver (1993) et Watts (1993) soulignent que le conservatisme comptable permet une meilleure réduction des litiges. En effet, les poursuites intentées sont beaucoup plus probables lorsque les performances et actifs sont surévalués plutôt que sous-évalués.

Nous prenons le cas de l'audit, au cœur du contrôle lié à l'entité : Les auditeurs sont généralement poursuivis en cas de surévaluation des éléments comptables, c'est ainsi que leurs diligences d'audit tendent à adopter des jugements centrés sur la prudence plutôt que la neutralité comptable (Watts, 2003 ; Kellog, 1984), ce qui réduit la tendance des éléments comptables à être surévalués à travers l'influence des auditeurs (Ball et Shivakumar, 2005).

4.2.4. Variable fiscale au cœur des éléments comptables

Watts (2003) ne considère pas la variable fiscale comme élément principal lié au rôle de médiation des relations d'agence mais plutôt une incitation des entreprises à converger vers une comptabilité prudente.

Néanmoins, la variable fiscale peut représenter un effet adverse du conservatisme comptable car l'excès de réduction des profits, dans un objectif de réduction de la charge d'impôts, dévie de l'objectif principal du principe qui le rend alors un instrument d'optimisation fiscale.

5. Conclusion

D'après la revue du cadre conceptuel du conservatisme comptable, nous concluons qu'il existe une dualité entre le pragmatisme du conservatisme comptable et la rhétorique de la neutralité

comptable dans la mesure où les imperfections structurelles de la comptabilité financière ne permettent pas à la neutralité comptable de se réaliser en soi et pour soi :

Si la comptabilité, forme de communication financière, décrit théoriquement la réalité économique, l'implication du préparateur des informations financières représente un risque quant à la déviation du principe de la neutralité comptable.

En effet, la réalisation complète du rôle de la comptabilité nécessite une indépendance de fond et surtout de forme du préparateur et des tiers, or la lecture des informations financières est en soi non indépendante vu la nature du processus décisionnel qui oriente l'allocation des ressources et de la relation d'agence autour de la communication financière.

L'effet positif du conservatisme comptable sur la médiation des relations d'agence, bien que résiduel et motivé soit-il, est issu en effet d'un biais, désiré, découlant de la sous-estimation de la réalité économique, cependant, cet aspect pragmatique est nécessaire vu la tendance humaine (le préparateur et le lecteur de l'information financière) à prendre des décisions en fonction des motifs de chacun.

Ce pragmatisme (antithèse) permet en effet de faire face à la rhétorique (thèse) de la neutralité comptable, qui crée alors une relation dialectique entre ces deux concepts qui se trouvent dans une dimension d'entendement dans un futur réaliste (synthèse) sous la forme du principe de prudence qui conditionne la comptabilité du gain jusqu'à sa réalisation définitive, cette relation dialectique nous fait rappeler à la fameuse citation du philosophe Hegel : « « La chouette de Minerve ne prend son envol qu'à la tombée de la nuit ». (Hegel, 1820)

Le conservatisme comptable correspond à un principe implémenté et non inhérent à la comptabilité vu son rôle informationnel.

En effet, son implémentation est justifiée par les biais de relation d'agence entre les parties prenantes au sein de la communication financière et qui découle de l'asymétrie d'informations entre le préparateur et le lecteur de l'information financière.

Afin de permettre une médiation de la relation d'agence, le conservatisme comptable génère une asymétrie de reconnaissance comptable des gains et des pertes qui se manifeste à travers :

- Un degré de vérifiabilité plus faible (fort) lors de la capture des informations liées à la perte (gain) ;
- Une ponctualité plus rapide (lente) lors de l'enregistrement comptable des pertes (gains).

Au sens de la neutralité comptable, ce décalage de reconnaissance représente alors un biais vis-à-vis de l'image fidèle du fait que les états financiers ne décrivent pas fidèlement la réalité économique.

Ce biais vient alors en contradiction de l'image fidèle décrite par le Cadre Conceptuel de l'Information Financière en IFRS puisque la comptabilité ne doit ni sur- ou sous-estimer un actif ou passif par rapport à sa juste valeur.

Les normes IFRS présentent alors une capacité d'assimilation entre la neutralité comptable et la médiation de la relation d'agence qui consiste en la prise de position prudente vis-à-vis de la sélection des données et méthodes permettant de faire face aux incertitudes.

Contrairement aux IFRS, le CGNC exige une sous-évaluation systématique de la valeur comptable en attribuant le coût historique une importance lors de la valorisation des éléments comptables tout en explicitant l'asymétrie de reconnaissance des gains et des pertes tel que le stipule le principe de prudence.

Néanmoins, dans un aspect pratique, le conservatisme comptable trouve son efficacité dans la médiation entre les relations d'agence et donc agit comme canal de signalisation qui influence la lecture et participe à la rationalisation des choix d'allocation de ressources.

Nous concluons, néanmoins, que le biais intentionnel de l'information induit par le conservatisme comptable altère la reconnaissance des gains et des pertes enregistrés et biaise la neutralité comptable.

Il est important de souligner que notre conclusion ne peut satisfaire un caractère exhaustif vis-à-vis de du comportement de la comptabilité aux normes CGNC dans la mesure où plusieurs limites sont observées lors de la préparation de cet article :

- Rareté d'analyses approfondies et interprétations critiques du conservatisme comptable au Maroc, d'où le faible nombre de références marocaines sur la littérature théorique ;
- Nécessité d'introduction d'études empiriques sur la vérifiabilité de notre étude théorique du conservatisme comptable au Maroc ;
- Le rapprochement de la théorie américaine au modèle comptable marocain ne permet pas de couvrir intégralement les paramètres et explications du conservatisme comptable vu la divergence des règles comptables et de l'environnement économique ;

C'est ainsi que nos perspectives porteront sur une étude empirique du conservatisme comptable au Maroc, notamment la quantification de l'impact du conservatisme comptable sur la formation du résultat vis-à-vis la neutralité comptable.

Références :

- (1). Ahmed, A. S., & Duellman, S. (2011). Evidence on the role of accounting conservatism in monitoring managers' investment decisions. *Accounting & Finance*, 51(3), 609–633.
- (2). Ahmed, A. S., Billings, B. K., Morton, R. M., & Stanford-Harris, M. (2002). The role of accounting conservatism in mitigating bondholder–shareholder conflicts over dividend policy and in reducing debt costs. *The Accounting Review*, 77(4), 867–890.
- (3). Ball, R., & Shivakumar, L. (2005). Earnings quality in UK private firms. *Journal of Accounting and Economics*, 39(1), 83–128.
- (4). Basu, S. (1997). The conservatism principle and the asymmetric timeliness of earnings. *Journal of Accounting and Economics*, 24(1), 3–37.
- (5). Beaver, W. H., & Ryan, S. G. (2005). Conditional and unconditional conservatism: Concepts and modeling. *Review of Accounting Studies*, 10(2–3), 269–309*.
- (6). Bliss, J. H. (1924). *Management through accounts*. The Ronald Press.
- (7). Bushman, R. M., & Piotroski, J. D. (2006). Financial reporting incentives for conservative accounting: The influence of legal and political institutions. *Journal of Accounting and Economics*, 42(1–2), 107–148.
- (8). Chua, W. F. (1986). Radical developments in accounting thought. *The Accounting Review*, 61(4), 601–632.
- (9). Cooper, D. J., & Sherer, M. J. (1984). The value of corporate accounting reports: Arguments for a political economy of accounting. *Accounting, Organizations and Society*, 9(3–4), 207–232.
- (10). Drissi, M., & Benthami, K. (2023). La relation Comptabilité–Fiscalité : revue de littérature internationale et contextualisation marocaine. *Revue Marocaine de Comptabilité, de Contrôle et d'Audit (RCCA)*, (11), 55–74.
- (11). Feltham, G. A., & Ohlson, J. A. (1995). Valuation and clean surplus accounting for operating and financial activities. *Contemporary Accounting Research*, 11(2), 689–731.
- (12). Givoly, D., & Hayn, C. (2000). The changing time-series properties of earnings, cash flows and accruals. *Journal of Accounting and Economics*, 29(3), 287–320.
- (13). Haixin, M., & Kyunbeom, J. (2022). The effects of accounting conservatism on investment decision: Evidence from listed companies in China. *Cogent Business & Management*, 9(1), 2093484.
- (14). Hegel G.W.F. (1820). *Principes de la philosophie du droit*
- (15). Hines, R. D. (1988). Financial accounting: In communicating reality, we construct reality. *Accounting, Organizations and Society*, 13(3), 251–261.

- (16). Hoarau, C. (1995). Comptabilité et fiscalité : des liens persistants dans les pays de droit écrit. *Revue Française de Comptabilité*, (269), 67–76.
- (17). LaFond, R., & Watts, R. L. (2008). The information role of conservative financial statements. *The Accounting Review*, 83(2), 447–478.
- (18). Penman, S. H. (2016). *Accounting for value*. Columbia University Press.
- (19). Penman, S. H., & Zhang, X. J. (2002). Accounting conservatism and the quality of earnings. *The Accounting Review*, 77(2), 237–264.
- (20). Ruch, G. W., & Taylor, G. (2015). Accounting conservatism: A review of the literature. *Journal of Accounting Literature*, 34, 17–38.
- (21). Tinker, T. (2002). Critical accounting research: A socio-historical review. *Journal of Business and Management*, 8(1), 43–84.
- (22). Watts, R. L. (2003). Conservatism in accounting part I: Explanations and implications. *Accounting Horizons*, 17(3), 207–221.
- (23). Watts, R. L. (2003). Conservatism in accounting part II: Evidence and research opportunities. *Accounting Horizons*, 17(4), 287–301.
- (24). Watts, R. L., & Zimmerman, J. L. (1986). *Positive accounting theory*. Prentice-Hall.